



Conditions Générales et Charte de Cohabitation

Introduction :

Kin'Hébergé-e est un Dispositif de Logement Solidaire, géré et piloté par la FNEK. Le projet prend la forme d'une **plateforme d'échange**, un serveur Discord, permettant **d'être logé-e gratuitement** chez un-e étudiant-e en kiné ou un-e Diplômé-e d'État (DE) de moins de 2 ans.

Pour :

- Un stage pour les étudiants et étudiantes en kinésithérapie ;
- Un remplacement ou CDD de moins de 3 mois pour les DE de moins de 2 ans.

Et ce :

- Partout en France métropolitaine et Outre Mer
- Sans prestation de service ni contrepartie financière ou matérielle en échange de l'hébergement ;
- **Dans le respect de principes fondamentaux tels que la solidarité, le respect et la non-discrimination.**

La plateforme agit comme un outil de mise en relation entre étudiant-e-s et jeunes diplômé-e-s en kinésithérapie. **La FNEK n'est ni hébergeuse, ni bailleuse, ni partie au contrat moral conclu entre les personnes.**





Sommaire

Conditions Générales du Dispositif et de la Plateforme	1
Conditions d'accès à la plateforme de Kin'Hébergé·e	1
Conditions générales d'utilisation de la plateforme	1
Formulation d'une Demande de logement	2
Formulation d'une Proposition de logement	2
Convention de cohabitation	2
Charte de cohabitation	3



Conditions Générales du Dispositif et de la Plateforme

La FNEK se dédouane de tout incident ayant lieu lors de la cohabitation et engage tous et toutes les participant·e·s à assumer personnellement la responsabilité de leurs actes.

Conditions d'accès à la plateforme de Kin'Hébergé-e

L'accès au dispositif se fait suite à une réponse au formulaire dédié et sous réserve de :

- Justificatif du statut d'étudiant·e en kiné ou de diplômé·e de moins de 2 ans ;
- Justificatif d'une couverture assurantielle de Responsabilité Civile Personnelle ;
- Signature de la **Charte de cohabitation et des Conditions Générales du projet**. Cette signature est valable sur toute la durée de présence dans le dispositif.

Toute personne sera mise à l'écart du dispositif après le délai de 2 ans post Diplôme d'État de kinésithérapie.

Conditions générales d'utilisation de la plateforme

La plateforme est composée de différents canaux de communication, chacun ayant un objectif précis :

- Un canal contenant des ressources pour mieux se saisir du dispositif (impossibilité d'y interagir) ;
- Un canal d'expression libre, de discussion, et de retours d'expériences ;
- Des canaux correspondant à chaque région de France qui sont dédiés aux demandes et propositions de logements.

Les informations personnelles partagées sur la plateforme doivent être limitées au nécessaire selon les besoins de chacun·e.





Les adresses précises, numéros de téléphone ou documents personnels sont à échanger en privé après accord mutuel.

Les utilisateur·ice·s doivent être identifiables par leur nom et prénom pour des raisons de fonctionnement et de transparence.

Les données récoltées par le formulaire de demande d'accès à la plateforme sont soumises aux normes RGPD.

Formulation d'une Demande de logement

Toute demande de logement prend la forme d'un post écrit et doit obligatoirement contenir au moins :

- La ou les localisation(s) souhaitée(s) ;
- La période correspondant au besoin de logement.

Les utilisateur·ice sont invité·e·s à compléter le post avec les potentielles informations logistiques concernant leur demande.

Formulation d'une Proposition de logement

Toute proposition de logement prend la forme d'un message écrit et doit obligatoirement contenir :

- La localisation du logement (pas forcément l'adresse précise dans un 1er temps) ;
- La période de mise à disposition.

Les utilisateur·ice·s sont invité·e·s à compléter le post avec les potentielles informations logistiques concernant leur demande.

Convention de cohabitation

Suite à la mise en relation des personnes intéressées pour cohabiter, ces dernières doivent co construire et signer la convention de cohabitation.

Ce document concerne l'usage du logement (espace matériel mis à disposition) et les conditions de cohabitation (habitat partagé, relations humaines, usages et rythmes de vie), sans créer de lien locatif au sens juridique.





Elle a pour but :

- D'établir un cadre de cohabitation qui soit sain et respectueux des besoins spécifiques de chaque personne ;
- De définir la cohabitation dans un espace temps limité.

Elle est inhérente à **la personne logée** et à **la ou les personnes logeuses** et est **spécifique à chaque cohabitation**.



Charte de cohabitation

Afin de favoriser des espaces et des moments de cohabitation respectueux et inclusifs, chaque personne voulant entrer dans le dispositif doit s'engager à respecter durant toute la durée de sa participation au projet, les mesures décrites dans la Charte de cohabitation.

La FNEK se dédouane de tout incident ayant lieu lors de la cohabitation et engage tous et toutes les participant·e·s à assumer personnellement la responsabilité de leurs actes.

Toute personne engagée dans un logement solidaire s'engage à :

- Respecter l'intégrité des biens matériels des personnes engagées dans le logement solidaire et s'engage à réparer ou rembourser tout dommage causé ;
- Respecter les règles d'usage du logement définies conjointement ;
- Respecter l'intégrité physique et morale des personnes engagées dans le logement solidaire ;
- Respecter l'intimité et les besoins personnels des autres personnes ;
- Être responsable de ses effets personnels et de sa couverture assurantielle.

Toute personne logeuse s'engage à :

- Proposer des conditions de logement correctes : présence de sanitaires, douches et couchages fonctionnels et propres ;





→ Prévenir la personne logée dans un délai raisonnable en cas de nécessité exceptionnelle de fin anticipée de l'hébergement.

Toute personne logée s'engage à :

- Respecter la durée de séjour convenue et prévenir la ou les personnes logeuses en cas de départ anticipé ;
- Ne pas faire une copie des clés du logement sans le consentement de la personne logeuse. Si elle a été faite, la rendre à la fin du séjour.

La FNEK se réserve le droit de suspendre ou d'exclure un·e participant·e du dispositif :

- Selon l'appréciation de la personne chargée du projet en cas de :
 - Non respect des Conditions Générales ou de la Charte de cohabitation ;
 - Prise de responsabilité dans le Processus d'Exclusion de la FNEK (limiter les conflits d'intérêt potentiels).
- Selon le Processus d'Exclusion de la FNEK s'il est saisi via l'adresse mail signalement@fnek.fr en cas de :
 - Violences sexistes et sexuelles ; harcèlement moral ou sexuel ; violence physique ou verbale ; discriminations ; manquements graves aux valeurs de l'association ; mise en danger.

Je soussigné·e _____ m'engage à respecter l'ensemble du cadre et des valeurs exposées ci-dessus.

Fait à

Le

Signature :

